

## Mobilisation contre le nucléaire. Cinq initiatives locales pour les 30 ans de la catastrophe de Tchernobyl

Convaincre les citoyens d'en finir avec un avenir contaminé par la radioactivité !

Conférence : **Iran, Israël, vers un Moyen-Orient sans armes nucléaires ?**

Intervenant : Patrice Bouveret, journaliste, co-fondateur de l'Observatoire des armements.

**Clermont, mercredi 30 mars**, salle G.-Conchon, rue Léo-Lagrange, 20 h.

*Organisé par : Association France Palestine Solidarité 63, Puy-de-Dôme Nature Environnement, ATTAC 63, LDH 63, Amis du Temps des Cerises.*

Ciné discussion : **The Land of Hope**, Japon, Sono Sion, 2012. Un tremblement de terre frappe le Japon, entraînant l'explosion d'une centrale nucléaire. Dans un village proche de la catastrophe, les autorités tracent un périmètre de sécurité avec une bande jaune qui coupe en deux la localité.

Débat avec Bruno Boussagol, Brut de Béton production, Appel du 26 avril

**Billom, Jeudi 31 mars**, salle du Moulin de l'Étang, 20 h 30

*Organisé par : Ciné Parc et Ligue des Droits de l'Homme, dans le cadre de l'Appel du 26 avril\*.*

**Liquidateurs d'hier et d'aujourd'hui** : Théâtre : **Elena ou la mémoire du futur**, d'après la Supplication de Svetlana Alexievitch, prix Nobel, mise en scène Bruno Boussagol, avec Nathalie Vannereau ; Rencontre avec **Oleg Veklenko**, artiste ukrainien et liquidateur de la première heure, il présentera dans le hall une exposition photographique de son intervention à Tchernobyl il y a 30 ans ainsi que des affiches conçues pour la Triennale de l'affiche politique de Kharkov.

Débat avec Bruno Boussagol, Brut de Béton Production.

**Clermont, Vendredi 8 avril**, salle G. Conchon, rue Léo-Lagrange, 20 h.

*Organisé dans le cadre de l'Appel du 26 avril\*, par les amis de Yury Bandajevski.*

Conférence : « **La deuxième génération des victimes de la catastrophe de Tchernobyl . L'état de santé des enfants des familles résidant dans les zones contaminées par des éléments radioactifs.** » Professeur **Youri Bandazhevsky**, qui avait été condamné à 8 ans de prison au Belarus pour avoir dénoncé la politique de santé de l'après Tchernobyl, citoyen d'honneur de la ville de Clermont-Ferrand, actuellement président du Centre Écologie et Santé qu'il préside dans la région de Kiev.

**Clermont**, lundi 18 avril, salle G. -Conchon, rue Léo Lagrange, 20 h.

*Organisé par : Les Amis de Yury Bandajevski, dans le cadre de l'Appel du 26 avril\*.*

Film – débat : **Ce qu'est un accident nucléaire**, film tout récent de la CRIIRAD sur **Fukushima**.

Intervenant : Roland Desbordes, président de la CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité

**Clermont, jeudi 21 avril**, cinéma Le Rio, 118 rue Sous-les-Vignes, 20 h.

*Organisé par : Puy de Dôme Nature Environnement, dans le cadre de l'Appel du 26 avril\*.*

\* Appel du 26 avril : <http://www.brut-de-beton.net/appel.php>



## Clermont-Ferrand poubelle de la nouvelle région ?

### Une usine qui pète le feu

Le journal local valorise abondamment les annonces publicitaires de l'entreprise Vernéa (Novergie/ Sita/Suez Environnement) vantant les mérites de ses installations, en particulier le bon fonctionnement de l'incinérateur. La réalité est tout autre : le rapport 2014 étudié lors de la réunion de la Commission de suivi du site de Vernéa du 03/11/2015 fait apparaître que 134 incidents ont nécessité l'arrêt de cette usine, soit un arrêt tous les 2 ou 3 jours. Voilà la réelle mesure de la fiabilité d'un outil que l'on nous décrit comme du dernier cri et candidat à une notoriété internationale. Ce sont les arrêts et redémarrages qui occasionnent une combustion plus difficile et une pollution plus importante.

### Une pleine benne de mensonges

Certains de ces incidents peuvent nécessiter un arrêt d'urgence avec évacuation des fumées sans filtration. C'est ainsi que dans le dernier numéro de SÈVES, nous avons publié que l'entreprise avait reconnu avoir mensongèrement prétendu dans son rapport 2013 que toutes les fumées étaient filtrées quels que soient les incidents.

Le rapport 2014 ne renouvelle pas ce mensonge mais en reconduit un autre que nous n'avions pas relevé à l'époque : 100% des produits sodiques résiduels sont recyclés...C'est faux ! On a pu retrouver le processus industriel décrivant l'utilisation du bicarbonate de sodium servant à traiter les fumées entre les électro-filtres et le filtre à manche. La partie la plus polluée est évacuée en décharge spécialisée (une de plus). Il faut noter au passage que l'inspecteur des installations classées (DREAL, organisme d'État) a repris servilement ce mensonge dans son rapport.

Nous avons trouvé dans les documents techniques de l'essai validant la mise en service industrielle fin 2013 que la production de CO<sub>2</sub> était de 1,37 tonne pour 1 tonne de déchets entrants, soit **206 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**. Cela n'a pas empêché Vernéa de faire un calcul fuméux à partir de chiffres non documentés pour conclure que cette usine est neutre pour le réchauffement climatique, ce qui est une véritable provocation.

Finalement, le Secrétaire général de la préfecture, comptant chichement son temps de travail a clos la séance en censurant le reste de nos questions.

**On se rend compte maintenant qu'il y a quelque chose de pourri dans la « transparence » affichée par Vernéa, le Valtom et la préfecture.**

### Attention danger !

Des militants du Collectif d'associations contre l'incinération des déchets ont découvert **un tas de mâchefers stocké à ciel ouvert et accessible au public** sur une voirie en proximité immédiate de la déchetterie de Giat. **Ce produit, chargé de polluants** et malheureusement utilisé en sous-couche routière à condition d'être protégé des eaux pluviales et de ruissellement attendait, en plein air, que quiconque ait besoin de compléter le bac à sable du petit dernier ! Vernéa s'est contentée de répondre que la loi n'a pas statué sur les dépôts de ce produit en cours de chantier.

**Nous comptons sur votre vigilance pour nous signaler ce genre d'atteintes à l'environnement et à notre santé.**

### Toujours plus

Le Valtom crie à qui veut l'entendre la nécessité de trouver toujours plus d'ordures à traiter « pour éviter d'être en surcapacité » ou pour « optimiser les coûts » ou « par solidarité avec le Cantal »...

Ça tombe bien ! La nouvelle région a 18 mois maximum

pour pondre un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui remplacera le plan départemental actuel. Voilà une occasion que le Valtom ne va pas laisser passer. On ne pourra plus dire que Lyon risque de nous laisser tomber, il y a même une autoroute pour amener les camions bennes chez nous.

**De fait, il est politiquement beaucoup plus facile d'agrandir un incinérateur existant (en ajoutant un four supplémentaire) que d'en installer un nouveau ailleurs. Une nouvelle mobilisation citoyenne sera probablement nécessaire !**

### Valtom et ses syndicats intercommunaux sur le gril

Le Valtom a voté pour l'attribution d'un marché à la société CHIMIREC bien qu'elle ait été condamnée par le tribunal correctionnel de PARIS le 18/12/2013 pour traitement frauduleux d'huiles polluées aux PCB (pyralènes ...) alors même qu'un militant associatif avait informé les élus de cette délinquance. CHIMIREC, notoirement procédurier, avait porté plainte contre notre camarade et a été débouté par le tribunal de police de Clermont-Ferrand.. **Le respect de la loi n'est pas un critère de choix pour la grande majorité des élus du Valtom.**

D'ailleurs eux-mêmes ne la respectent pas. Ce fut le cas lors de la destruction illégale d'une zone humide pour la construction du centre de transfert de St OURS (la compensation exigée par la police de l'eau n'est toujours pas exécutée). C'est aussi le cas pour n'avoir pas mis en œuvre la redevance incitative imposée par la loi (sauf le SBA).

Encore faudrait-il que le Syndicat du Bois de l'Aumone (SBA) propose une véritable incitation à la prévention et au tri des déchets. Ce n'est pas le cas avec en prime une diminution du service public pour une taxation plus élevée.

**Cette inflation sur les coûts est générale pour tous les syndicats du Valtom à cause de l'incinération des déchets. Faites nous connaître l'augmentation de votre taxe « ordures ménagères »** (colonne spécifique dans votre feuille d'impôts taxes foncières).

## AUTOUR DES MINES D'URANIUM

### \* COMMENT TRAVAILLE AREVA

Dans son « Bilan environnemental des sites uranifères » Areva indiquait avoir assaini une aire de stockage de minerai d'uranium situé au Poyet (Commune de Baffie) avec enlèvement des matériaux radioactifs.

Lors de deux interventions, en 2012 et 2015, nous avons constaté que ce site restait nettement marqué par une contamination radioactive avec des niveaux de 10 à 30 fois la radioactivité naturelle. Situation d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une parcelle exploitée en prairie de fauche pour l'alimentation du bétail. Situation qui révèle une fois de plus la non-crédibilité d'AREVA

### \* CONCERTATION ?

La deuxième réunion de concertation prévue pour le Puy-de-Dôme s'est tenue à la sous-préfecture d'Ambert le 10 septembre 2015. Y étaient présents, outre les administrations, les représentants des municipalités concernées et quelques habitants. Nous y étions aussi bien sûr ainsi qu'une représentante du Collectif national Mines d'uranium.

Cette réunion a permis un examen des sites les plus contaminés dans la région d'Ambert. AREVA est restée sur ses positions avec les limites de dose efficace annuelle ajoutée (DEAA) utilisées pour déterminer les zones à assainir. Elle ignore toujours les observations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui préconisent des interventions plus larges.

Elle a toutefois accepté de procéder à de nouvelles mesures et à des examens plus complets sur certains sites, en

*Suite page 4...*

### De fortes mobilisations

Cela fait plusieurs années que nous participons à des initiatives pour faire connaître les actions menées par de nombreuses associations qui démontrent la possibilité de vivre autrement avec un impact sur l'environnement limité dans le cadre de relations humaines solidaires et démocratiques. Ce fut les forums pour des Alternatives en 2013 et 2014, puis le festival Alternatidômes à Lempdes cette année. Enfin la participation collective au Village Mondial des Alternatives à Paris pendant la tenue de la COP 21 les 5 et 6 décembre 2015.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur le résultat de cette grande messe mondiale des chefs d'État, tant les intérêts économiques des uns et des autres (et de leurs entreprises multinationales) sont opposés dans le court terme.

**François Hollande** souhaitait qu'on se souvienne de la **COP21** comme du moment déclenchant une « *révolution climatique* ». Par bien des points, **l'accord de Paris** tranche en faveur des options les plus conservatrices et les moins ambitieuses qui étaient présentes dans le texte de négociation. L'accord de Paris valide une chose positive : les 195 États de la planète sont d'accord pour maintenir un cadre international et multilatéral – bien que très affaibli – de « gouvernance du climat » : pour véritablement changer la donne, il devient urgent que les règles et principes d'organisation de l'économie mondiale et du commerce international soient soumises à l'objectif climatique.

**L'accord de Paris n'est pas ambitieux** par l'absence d'engagements chiffrés de réduction d'émissions de GES pour les années à venir (art. 2).

**L'accord de Paris n'est pas doté des moyens suffisants** : absence des 100 milliards comme plancher de financement dans l'accord de Paris, renvoyé dans le texte de décision de la COP21 et donc soumis à de nouveaux arbitrages futurs, sans force contraignante et sans amélioration par rapport à Copenhague.


**L'accord de Paris ne fait pas œuvre de « justice climatique »** : Suppression des références aux droits

humains et des populations indigènes et à la transition juste dans les articles de l'accord de Paris, références renvoyées dans les préambules.

**L'accord de Paris ne se donne pas les moyens d'être universel** et refuse de s'attaquer à la machine à réchauffer la planète que constitue la globalisation économique et financière.

**L'accord de Paris n'est pas juridiquement contraignant** : aucun mécanisme de sanction n'est mis en œuvre pour sanctionner les États qui prendraient des engagements insuffisants, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition.

**L'accord de Paris n'est pas équilibré** : aucun mécanisme clairement défini pour faciliter le transfert des technologies, notamment pour lever les barrières à l'accès générées par les droits de propriété intellectuelle. Possibilité est laissée aux pays, notamment les plus émetteurs, d'utiliser des mécanismes de compensation carbone pour atteindre leurs objectifs, au détriment d'une réduction domestique des émissions. Maintien de la référence à « la croissance économique » (art. 10).

**Rien n'est gagné, nous vous proposerons de nouvelles actions pour imposer les décisions nécessaires à la limitation du réchauffement climatique.** 

## Manger bio et local dans les cantines, c'est possible !

Une alimentation locale c'est un bilan carbone bien meilleur, moins de gaz à effet de serre, plus d'emplois locaux non délocalisables ; une alimentation bio, moins de pesticides, moins d'intrants chimiques, c'est préserver l'environnement, les sols, l'eau, la biodiversité, et c'est évidemment bon pour la santé ! Dans notre département, quelques communes, comme Loubeyrat, Courpière, l'ont compris et servent des repas bio à leurs enfants ; d'autres le font partiellement. Quant à la capitale régionale de Clermont qui se veut exemplaire, il n'y a toujours aucune mesure en ce sens, alors que ce pourrait être un puissant moteur pour de nouvelles relations entre citadins et ruraux... Elle va être la dernière grande ville de France à ne pas se lancer dans cette dynamique.

D'après le tout dernier sondage IFOP de début janvier, 76 % des Français-e-s se déclarent favorables au vote d'une loi imposant l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison dans la restauration collective publique. Leurs vœux vont peut-être être exaucés : La proposition de loi de la députée écologiste Brigitte Allain demandant 40 % de produits locaux de saison dans les cantines publiques, et la moitié en bio, en 2020, vient d'être votée à l'unanimité à l'assemblée nationale le 13 janvier. Attendons le passage au Sénat...

Ce qui n'empêche pas d'interpeller nos maires et nos conseillers municipaux ! 

### PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013  
62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Yves Reverseau

Imprimerie DROUIN – 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal février 2016 – Ne pas jeter sur la voie publique

### **Votre avenir dépend de vous...**

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

## Taupier suspendu

Bravo ! Le 23 octobre 2015, un arrêté préfectoral, copiant l'arrêté interministériel du 14 mai 2014, ordonne la lutte « collective, raisonnée et précoce » contre le rat taupier dans tout le département. Le moyen principal reste le poison, la bromadiolone qui tue bien d'autres animaux, oiseaux de proie comme renards et mustélidés. Cet arrêté met brutalement fin à l'expérimentation menée par la LPO, à partir du site Natura 2000 du Pays des Couzes, d'une lutte collective et précoce mise en route fin 2012. Elle est remplacée par une autre, menée dans l'impluvium de Volvic, sous la houlette du Fredon. Et il vient d'être créé un « groupe de suivi recherche » pour tout le massif Central, avec Vet Agro Sup, l'Inra et les universités (ce qui supprimerait l'expérimentation à peine créée). Le Fredon s'en réjouit : « la mise au point d'une nouvelle méthode de lutte prendra du temps ». Il avait déjà proclamé qu'il était inutile de tenir compte des alternatives, ou des luttes collectives parce que trop peu d'exploitants y ont recours (à Briffons, 13 janvier 2015).

Maintenant la lutte est étendue à tout le massif Central, chaque exploitant doit recourir, en plus du poison, à au moins deux méthodes alternatives choisies sur une liste de cinq (arrêté interministériel de 2014). Citons « favoriser la prédation naturelle », celle des prédateurs à plumes à qui il faut offrir nichoirs et perchoirs, et celle des prédateurs à poils pour qui il convient de bâtir des murets (en pierres sèches) et d'empiler des murgers (tas de pierres). Car, grande nouveauté, depuis 2012, ces poilus qui sont classés « nuisibles », dans toute la France, ont obtenu un sursis temporaire et local. Leur « destruction est suspendue dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre ». C'est le Conseil national de la Chasse qui l'a arrêté en 2015. Ce qui n'empêche pas *Le Paysan d'Auvergne* de faire disparaître les deux lignes de l'arrêté préfectoral sur les prédateurs poilus (8 janvier). Après tout, ils ne représentent qu'une seule méthode alternative, sur sept, facultative de surcroît. Voilà ! Tout le monde est content, surtout les rats taupiers. Il suffit d'accommoder la loi à la sauce chasseur. Mieux, d'oublier la loi du Conseil de la chasse ! Et tant pis pour l'herbe et nos merveilleux fromages.

Le Fredon – Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles - nous réserve d'autres surprises : selon ses employés, les pesticides (insecticides) qui enrobent à présent la presque totalité des graines des grandes cultures, transformant les feuilles, fleurs, fruits et racines en insecticide, disparaissent de la plante dès avant la floraison : ils se dissipent, ils se « métabolisent », comme il est affirmé dans les réunions publiques (vrai pour le soja, c'est l'échec de la technique qui ravage les insectes non-cibles et pas les ravageurs qui arrivent plus tard dans la saison. Et ça les semenciers ne s'en vantent pas !). Avec un tel discours, si vous avez un peu de comprenotte, vous êtes assurés que les vaches et leur lait, les abeilles, les cultures oléagineuses et nos huiles de table, voire nos biocarburants sont vierges de tout poison. Mais qui peut croire à ce miracle, quand les insectes et les oiseaux se font de plus en plus rares.

La seule diversité qui augmente est composée de contradictions et de mensonges.



## APPEL

Un petit mot aux adhérent-e-s avant notre assemblée générale du 19 mars.

- Si vous voulez recevoir plusieurs exemplaires de Sèves pour les diffuser vous-même autour de vous,
  - Ou si vous voulez être notre correspondant local, en quelque sorte, dans votre coin du département, en particulier pour suivre les comités de pilotage des zones Natura 2000,
- N'hésitez pas à nous contacter !  
Le conseil d'administration

*Vous êtes adhérent ou voulez adhérer, nous avons besoin de vos coordonnées à jour. Merci de nous faire part de votre adresse électronique*



**Expéditeur : PdDNE – 62 rue Alexis-Piron  
63000 CLERMONT-FERRAND**

*Votre avenir dépend de vous ...*

*Adhérez à Puy-de-Dôme*

*Nature Environnement !*

(Bulletin d'adhésion en page 3)

...*Suite de la page 2* particulier sur l'aire de stockage du Poyet. Le nettoyage de quelques sites a été prévu. Reste à voir quelle suite sera donnée.

Des kits de mesure du radon ont été envoyés à des habitants des zones concernées. La mesure du gaz radon est importante pour déterminer l'assainissement de maisons et autres bâtiments. Il est souhaitable que tous les appareils soient utilisés et renvoyés.

En revanche, malgré nos demandes réitérées, rien de concret n'a été envisagé pour répertorier les sites non nettoyés et les mentionner dans les documents d'urbanisme.

### \* ... ET LA SUITE

Depuis la réunion d'Ambert quelques sites très localisés ont été assainis. D'autres travaux doivent être réalisés ultérieurement, en particulier au Temple (Commune de Baffie). Ainsi que des investigations supplémentaires envisagées le 10 septembre. Nous aurons donc à faire tout un travail de suivi et de vérification. Sans oublier les sites qu'AREVA semble vouloir laisser à l'abandon.

### \* CHEZ NOS VOISINS.

Il ne faut pas oublier non plus que la gestion des anciens sites miniers d'uranium a une ampleur nationale. À Saint-Priest-la-Prugne (Loire) l'usine de traitement du minerai a laissé 1,3 million de tonnes de déchets radioactifs entreposés dans des conditions inacceptables. La rivière La Besbre est contaminée sur 30 km.

Le Collectif-Bois-Noirs travaille depuis des années pour obtenir un entreposage correct. Or AREVA en arrive à annoncer un abandon de tout travaux d'aménagement, affichant une fois de plus son irresponsabilité et son mépris des citoyens et des élus.

Là aussi, le travail des citoyens et des élus reste plus que jamais nécessaire.